

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021

---

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2021 à 18h30, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 26 janvier 2021.

Étaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel – Mme SALADIN Colette - M. ANNICHINI Jean Louis - Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric - M. LHOMME Jean-Claude – Mme HAUSSIN Chantal – Mme BOILEUX Nathalie – M. VERLET Jean-Pierre – M. DA SILVA Emmanuel – Mme CLAUSTRE Anne-Marie – M. HAINAUT Jacques - Mme BOUAOUINA Vanessa – Mme STAWICKI Rose-Marie - Mme FONTAINE Anne-Sophie – M. GLAVIER Florian – M. ASSE Hassan – M. CAPRON Olivier – Mme WACHOWIAK Natacha - M. BODA Luc - Mme MESAGLIO Aurélie

Absente ayant donné procuration :

Mme TISON Florelle à Mme BROWERS Any

Absents : Mme COSTANTINI Maria-Thérèse – M. TISON Vincent

Membres en exercice : 27

Présents : 24

Quorum : 14

Votants : 25

Secrétaire : Colette SALADIN

#### ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 26 Octobre 2020
2. Ouverture de crédits – Section d'Investissement
3. Demandes de subvention DETR 2021
4. Désignation des représentants de la Commune à l'agence INord
5. Adhésion au service commun ADS de la Porte du Hainaut avec instruction des autorisations d'urbanisme
6. Prise en charge des séances de voile au CDPA
7. Convention d'entretien du domaine public départemental
8. Chantier d'insertion – Association POINFOR
9. Vente d'un terrain – Cité Vauban Allée B
10. Vente d'une habitation – 108 rue du Hainaut
11. Recrutement d'agents contractuels – ACM 2021
12. Recrutement d'un agent contractuel – Accroissement temporaire d'activité
13. Recrutement d'un agent contractuel – Accroissement saisonnier d'activité
14. Convention de groupement de commandes – SIAVED
15. Epidémie COVID19 – Convention en matière d'aide aux entreprises
16. Epidémie COVID19 – Aide exceptionnelle aux étudiants
17. Rapport d'activité 2019 – SIGPH
18. Dénomination de la maison médicale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Luc BODA qui siègera en remplacement de Madame Suzanne Laloyaux, conseillère municipale démissionnaire de la liste « Bouchain Renouveau ».

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Colette SALADIN comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

## 1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2020

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 04 voix Contre, 00 Abstention et 21 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## 2- OUVERTURE DE CRÉDITS – SECTION INVESTISSEMENT

Vu l'article 15 de la loi du 5 janvier 1989 relative à l'amélioration de la décentralisation,

Considérant qu'il peut être engagé et mandaté les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent,

Considérant que les crédits ouverts à l'exercice 2020 se sont élevés à 967 516,72 € dont le quart est 241 879,18 €,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter les crédits repris ci-dessous, à charge d'inscription au budget primitif 2021 :

C/2051-020	Progiciel Cosoluce SGI	1 512.72 €
C/2051-020	Logiciel Microsoft – Service Entretien	447.01 €
C/2132-020	Achat 12 rue Roger Darthois	195 000.00 €
C/2132-020	Frais d'achat 12 rue Roger Darthois	3 189.95 €
C/2132-020	Frais d'achat 36 Place T. Trimm	2 062.10 €
C/2132-020	Frais d'achat 312 rue Bocquet	6 813.00 €
C/21318-251	Remplacement WC - Cantine	1 452.00 €
C/2135-020	Remplacement de menuiseries – 253 rue Charpentier	2 222.77 €
C/21568-113	Renouvellement extincteurs	87.00 €
C/2313-411	Diagnostic amiante salle de musculation	420.00 €
C/2315-822	Mission CSPS Stokéa	194.90 €
C/2315-822	Désamiantage et démolition Stokéa	20 904.00 €

Il est passé au vote :

Contre : 01      Abstention : 03      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

### **3- DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021**

Vu les plans de financement transmis à l'assemblée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les 2 dossiers suivants :
  - Travaux intéressant une construction publique et liés à l'accessibilité et à la sécurité du cimetière
  - Travaux de rénovation thermique et participant à la transition écologique d'une construction publique (mairie)

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

### **4- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'AGENCE iNORD**

Vu l'article L 5511-1 du CGCT qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu l'article L 5111-1 du CGCT qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales ... »,

Vu la délibération du 10 avril 2017 par laquelle la Commune de Bouchain a adhéré à iNord,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux / communautaires, de procéder à la désignation de représentants de la Commune / de l'EPCI à l'Agence iNord,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant à l'Agence iNord

Il est passé au vote à bulletin secret.

Ont obtenu :

- Luc BROUTA – Any BROWERS	19 voix
- Aurélie MESAGLIO – Olivier CAPRON	2 voix
- Luc BODA – Any BROWERS	1 voix
- Aurélie MESAGLIO	1 voix
- Nul	1

Monsieur Luc BROUTA est désigné représentant titulaire et Madame Any BROWERS représentante suppléante à l'agence iNord.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

## **5- ADHÉSION AU SERVICE COMMUN ADS DE LA PORTE DU HAINAUT AVEC INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-4-2 permettant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R423-15 autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM)

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°308/15 en date du 13 avril 2015 relatif à la création d'un service commun pour l'Application du Droit des Sols (service ADS),

Considérant que le service ADS propose 2 niveaux de prestation : une prestation socle découlant de l'adhésion au service commun (prestations techniques de mise à disposition et maintenance d'un logiciel métier, déploiement et maintenance de solutions logicielles de dématérialisation, prestation d'animation et de conseil notamment animation du réseau des agents en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme, formation des agents communaux ...) pour toutes les communes, et une prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes le souhaitant, pour les actes qui seront définis conventionnellement

Considérant que la commune de Bouchain souhaite confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au service commun ADS de la Porte du Hainaut ;

Considérant que la commune de Bouchain doit au préalable, être adhérente au service commun ADS, lui permettant de bénéficier, en cette qualité, des prestations logistiques et techniques (mise à disposition et maintenance d'un logiciel d'instruction, déploiement et maintenance de solutions logicielles de dématérialisation notamment), des prestations en terme d'assistance, d'animation et de conseils (formation des agents affectés à l'instruction, animation des agents, veille juridique d'alerte notamment) et des prestations complémentaires (établissement des statistiques) attachées à l'adhésion au service,

Considérant que la prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme est financée par les communes membres bénéficiaires du service au prorata des actes instruits,

Considérant la nécessité de formaliser de manière conventionnelle d'une part l'adhésion de la commune de Bouchain au service commun ADS de la Porte du Hainaut, et, d'autre part, les relations et responsabilités réciproques de la commune de Bouchain et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,

Il est proposé au Conseil Municipal

-d'approuver le projet de convention d'adhésion de la commune de Bouchain au service commun ADS de la Commune d'Agglomération de la Porte du Hainaut

-d'approuver le projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune de Bouchain par le service commun de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec la Porte du Hainaut, comprenant l'annexe dûment complétée par ses soins définissant les autorisations d'urbanisme dont l'instruction est confiée par la commune de Bouchain au service commun ADS

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

#### **6- PRISE EN CHARGE DES SÉANCES DE VOILE AU CDPA**

Le département du Nord a interrompu son dispositif de financement des séances de voile au profit des élèves du collège de l'Ostrevant. Afin de ne pas pénaliser les collégiens qui apprécient cette pratique sportive, des cours se sont tout de même poursuivis.

Dans ce cadre, une facture d'un montant TTC de 5 559,00 euros concernant des séances d'une classe de 5<sup>ème</sup> n'a pas été réglée au CDPA.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge cette facture de 5 559,00 €, à charge d'inscription au BP 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Louis ANNICHINI, Adjoint.

#### **7- CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL EN AGGLOMÉRATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE**

Le marquage des routes départementales en agglomération relève de l'initiative et de la responsabilité des communes au titre du pouvoir de police du Maire.

Par délibération du 29 juin 2018, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours, dans les communes de moins de 10 000 habitants, pour la période 2018-2019.

Par délibération DV/2020/370, le Conseil départemental a décidé de reconduire la prise en charge de cet entretien.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Président du Département la convention d'entretien

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **8- CHANTIER D'INSERTION « RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS » - ASSOCIATION POINFOR**

Afin de poursuivre l'action engagée en 2015 en faveur des demandeurs d'emploi bouchinois et pour permettre la réhabilitation du patrimoine immobilier et l'entretien des espaces verts de la Commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association POINFOR la convention annuelle d'objectifs 2021

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 02      Pour : 23

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **9- VENTE D'UN TERRAIN – CITÉ VAUBAN ALLÉE B**

Monsieur Aurélien DORGE, dirigeant de la SCI ADEF à Bouchain, est propriétaire du hangar situé au 145 ter Boulevard de la République. Afin de créer un accès à l'arrière du bâtiment et une aire de stationnement, il souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B 1632 dénommée « le tir à l'arc » pour une superficie de 3 ares 12 ca.

Le service des domaines a estimé, le 4 janvier 2021, la valeur vénale de cette parcelle à 11 000 € avec une marge de négociation possible de 10%.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la vente d'une partie de la parcelle B 1632 pour 312 m<sup>2</sup> au profit de la SCI ADEF sise 182 Boulevard de la République à Bouchain
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **10- VENTE D'UNE HABITATION – 108 RUE DU HAINAUT**

La Commune de Bouchain est propriétaire depuis 2018 de l'habitation en cours d'achèvement située 108 rue du Hainaut. Le prix d'acquisition était de 55 000 €.

Le service des domaines a estimé, le 11 Septembre 2020, la valeur vénale de ce bien à 65 000 € avec une marge de négociation possible de 20% compte tenu que l'immeuble est en cours de construction.

Monsieur Yannick MOREAU, par courrier du 18 janvier 2021, s'est porté acquéreur de cette habitation pour la somme de 60 000€.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la vente de l'habitation située 108 rue du Hainaut (parcelle B28) pour 60 000 € au profit de Monsieur Yannick MOREAU demeurant 313 rue des Frères Régnier à Bouchain
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Contre : 04      Abstention : 01      Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

### **11- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer le service Animation durant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) organisés en 2021,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

A ce titre, seront créés :

- Au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur durant les vacances d'hiver (du 22/02 au 05/03)
- Au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur durant les vacances de Pâques (du 26/04 au 07/05)
- Au maximum 25 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur durant les vacances d'été (du 06/07 au 30/07)
- Au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur durant les vacances de la Toussaint (du 18/10 au 29/10)

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **12- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,  
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un renfort du service Entretien pour les mois à venir,  
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

A ce titre, sera créé :

- Au maximum 1 emploi à 28 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service Entretien

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **13- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,  
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un éventuel renfort du service Animation,



Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

A ce titre, sera créé :

- Au maximum 1 emploi à 30 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'agent d'animation en Accueil Collectif de Mineurs, périscolaire et pause méridienne

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

#### **14- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DE DÉPÔTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE DU SIAVED**

Notre collectivité est confrontée de manière récurrente à des problèmes d'enlèvement et de traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés.

Afin de mutualiser les coûts engendrés par ces situations sur l'ensemble de son territoire, le SIAVED se propose d'être le coordonnateur d'un groupement de commandes au sein duquel la CAPH, la CA2C, la CCCO et les communes formant son périmètre pourraient adhérer.

Il est demandé Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention reprenant l'ensemble des dispositions administratives, techniques et financières pour le fonctionnement de ce groupement de commandes

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 01      Pour : 24

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

#### **15- EPIDÉMIE COVID19 CONVENTION PORTANT DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNE DE BOUCHAIN**

Suite à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et afin de permettre aux communes de participer à l'effort de soutien aux entreprises en difficulté, la Région a décidé, à titre exceptionnel et temporaire, de déléguer aux communes qui le souhaitent, sa compétence en matière d'aides aux entreprises impactées économiquement par la pandémie et ses conséquences.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région des Hauts-de-France

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe

### **16- EPIDÉMIE COVID19 – AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ÉTUDIANTS**

Dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus COVID-19, les étudiants connaissent de graves difficultés financières notamment en raison du marché de l'emploi qui propose très peu de « job étudiants » pendant cette crise sanitaire. Aussi afin de venir en aide aux étudiants (enseignement supérieur) bouchinois,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De voter une enveloppe d'aide exceptionnelle des étudiants de 10 000 euros à charge d'inscription au BP 2021.

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

### **17- RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA PISCINE D'HORNAING**

Il est transmis au Conseil Municipal, pour approbation, le rapport annuel 2019 du syndicat intercommunal de gestion de la piscine de Hornaing (SIGPH).

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 00      Pour : 25

Adopté à l'unanimité

### **18- DÉNOMINATION DE LA MAISON MÉDICALE RUE CAMILLE COROT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2017 entérinant le projet de construction d'une maison médicale et de 15 logements collectifs,

Vu le conseil municipal du 30 juin 2017 durant lequel il avait été évoqué de donner le nom de « Simone Veil » à cette maison médicale,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De proposer à Partenord Habitat la dénomination « Maison médicale Simone Veil »

Il est passé au vote :

Contre : 00      Abstention : 04      Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire  
Colette SALADIN

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK